



Développement de projets : Consolider la rentabilité de mon exploitation et mon revenu

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Est - Alsace

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 07/2021

Date de révision : 11/2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 000 contributeurs dont 9 300 en Alsace. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Le Comité territorial VIVEA Alsace souhaite la mise en œuvre d'une nouvelle offre de formation visant à développer les compétences des chefs d'exploitation afin qu'ils puissent consolider la rentabilité de leur entreprise et de leur revenu.

Le développement des entreprises agricoles s'effectue dans un contexte changeant dont les répercussions peuvent impacter leur équilibre économique, leur rentabilité et les niveaux de revenu des chefs d'exploitation.

Que les conséquences soient immédiates ou à plus long terme, l'approche stratégique et la gestion des entreprises doivent permettre d'optimiser l'outil de production en tenant compte de facteurs économiques (les marchés, la consommation, les circuits de distribution), environnementaux (changement climatique, accès aux ressources, impacts des pratiques agricoles), sociaux (attentes sociétales, main d'œuvre et gestion de l'emploi) et politiques (Politique Agricole Commune, plans sectoriels nationaux...).

Les évolutions des marchés (soja par exemple) peuvent remettre en cause l'économie d'une entreprise, nécessiter d'anticiper un changement dans la chaîne d'approvisionnement, d'éventuels investissements en compétences, en matériel et en main d'œuvre. De telles évolutions des systèmes en place nécessitent une bonne maîtrise des facteurs de production et une connaissance des points d'équilibre.

L'objectif général de l'appel d'offre

Permettre aux apprenants de maîtriser les **conséquences économiques** de leurs **choix stratégiques** et/ou **techniques** afin de conforter la **rentabilité** de leur entreprise et leur **revenu**.



2. Propositions attendues

Le public

Contributeurs VIVEA d'Alsace

Le recrutement du public

Pour assurer le recrutement, le partenariat avec des prescripteurs (centres de gestion, groupes existants, organismes économiques...) et le déploiement de moyens de communication spécifiques permettant la mobilisation du public (mailing, articles de presse, flyers, réunions d'information) sont fortement recommandés.

Pour être valorisées financièrement de +2€ / h / stagiaire, les modalités de mobilisation du public proposées et la nature du partenariat doivent être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* » et reposer à minima sur l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation différent du prestataire.

Le périmètre géographique

Alsace

Les objectifs de formation

Les formations devront permettre aux participants d'analyser économiquement leur projet au regard du contexte particulier de leur entreprise (territoire, filière, mode de production, de transformation et de commercialisation).

La formation doit permettre aux participants de :

1. Diagnostiquer les points forts et les points faibles :
 - ▶ D'un projet particulier (investissement, évolution des modes de production, mise en place d'un atelier de transformation, mise en place de nouveaux circuits de commercialisation, réorganisation du travail...) ;
 - ou
 - ▶ De leur entreprise dans sa globalité ;
2. Connaître les évolutions des différents contextes dans lesquels ils exercent leur activité (ex. territorial, économique, social, politique...) et d'être capables d'en apprécier les opportunités et les menaces ;
3. Connaître, calculer et analyser des indicateurs technico-économiques simples ;
4. Analyser la rentabilité : -
 - ▶ D'un projet spécifique ;
 - ou
 - ▶ De la globalité du système de production ;

pour faire des choix technico-économiques assurant la viabilité de l'entreprise et conduisant à conforter ou augmenter leur revenu.



Une valorisation de +2€ / h / stagiaire sera appliquée si le dispositif de formation permet aux apprenants :

- ▶ D'analyser les répercussions sociales de leur projet (organisation du travail, main d'œuvre, emploi, travail à plusieurs)

Les modalités pédagogiques

Les actions de formation seront orientées sur une pédagogie active et participative permettant aux stagiaires d'être acteurs de leur formation. Celle-ci doit être concrète et permettre aux participants de se positionner par rapport à des situations semblables (données issues d'études ou échanges entre pairs).

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée des formations est de 14 h minimum.

Les modalités d'évaluation

Sont préconisées :

- ▶ Une analyse des **prérequis** des stagiaires afin d'harmoniser les niveaux d'expertise en gestion des stagiaires et d'adapter le contenu de la formation ;
- ▶ Une **évaluation** complète des acquis et des changements de pratiques envisagés.
Les synthèses de ces évaluations pourront être transmises à VIVEA (à sa demande).

Cette évaluation devra être réalisée soit sur un temps conséquent lors de la formation (minimum 1h), soit grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique...) et sera valorisée financièrement de +2€ / h / stagiaire.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les formations réalisées dans le cadre de cet appel d'offre spécifique nécessitent l'intervention de formateurs ayant des compétences techniques adaptées aux projets d'entreprise envisagés et en comptabilité-gestion pour permettre aux stagiaires de pouvoir réaliser les analyses de rentabilité.

La coanimation par des formateurs aux compétences complémentaires (technique / gestion) sera valorisée financièrement de +2€ / h / stagiaire.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

La période de validé du présent appel d'offre spécifique s'étend de la session d'instruction de septembre 2021 à celle de novembre 2024.



3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les compétences des formateurs

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire. **La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 40 € TTC par heure/stagiaire.**

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2 € de l'heure/stagiaire** pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de **mobilisation des stagiaires** définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ La présence d'une séquence de formation permettant aux participants d'analyser les **répercussions sociales** de leur projet (organisation du travail, main d'œuvre, emploi, travail à plusieurs)
- ▶ Les modalités **d'évaluation** définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les **compétences justifiées des formateurs** ou intervenants définies dans cet appel d'offre spécifique

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.



Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité « **P1 – Conforter la position du chef d'entreprise** » de l'appel d'offre permanent du comité R044 Grand Est
- ▶ en cochant l'Appel d'offre spécifique intitulé « **(R) AOS Pilotage et stratégie d'entreprise** »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :
Michel CORBIN – Conseiller VIVEA – 06 75 66 49 11 - m.corbin@vivea.fr